



## Situation

La commune de Barfleur se situe au nord-est du département de la Manche, à 27 km à l'est de Cherbourg.

### Typologie

Ensemble urbain

### Commune concernée

Barfleur

### Surface terrestre

66 ha

### Surface maritime

92 ha

### Date d'inscription

Arrêté du 14 septembre 1988



Le port et les quais vus de la grande jetée

DREA/P. Galineau

## Histoire

Au IX<sup>e</sup> siècle, les vikings s'établissent sur la côte Est du Cotentin dans un havre formé par l'estuaire de deux ruisseaux côtiers. Bien abrité par deux pointes rocheuses, ce port naturel est une base de départ idéale pour ravager les côtes anglaises. C'est à Barfleur qu'est construit le Drakkar amiral, La Mora, que Mathilde offre au Duc Guillaume pour sa conquête de l'Angleterre en 1066. Du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Barfleur devient le port officiel des souverains anglo-normands qui effectuent de fréquentes navettes entre les deux rivages. A la suite de Guillaume le Conquérant, bien des Rois d'Angleterre, Ducs de Normandie, voyagent à bord de la nef royale, l'Enesca Regis, basée à Barfleur. Henri 1<sup>er</sup> Beauclerc, Henri II Plantagenêt et son épouse Aliénor d'Aquitaine, Richard Cœur de Lion et

Jean sans Terre font plusieurs séjours à Barfleur en attendant les vents favorables. En 1204, Jean Sans Terre y embarque une dernière fois, laissant la Normandie à Philippe Auguste. Dès lors, Barfleur perd tout rôle militaire et stratégique. En 1346, le Roi d'Angleterre, Edouard III, débarque une armée à Saint-Vaast-la-Hougue. Elle ravage Cherbourg et Barfleur avant d'écraser les troupes du Roi de France à Crécy. Après la guerre de cent ans, Barfleur, qui comptait 1800 feux avant le début



L'église et la cale au début du XX<sup>e</sup> siècle

Archives de la Manche



des hostilités, n'en comporte plus que 20 à 30 en 1553. Refuge de ligueurs pendant les guerres de religion, la chétive bourgade souffre encore des affrontements entre la Sainte-Ligue et les troupes de Navarre. La paix revenue avec l'accession d'Henri IV au trône de France, les maigres fortifications de la ville sont démantelées. Du premier port, rien ne subsiste ; ce que les guerres n'ont pas détruit, la mer l'a englouti. La montée des eaux, jointe à l'érosion littorale, a submergé la plus grande partie du bourg médiéval et rendu l'ancien port impraticable. En 1626, le bourg commence à se repeupler et la construction de l'église Saint-Nicolas commence sur l'emplacement de la vieille église romane ruinée. Elle durera plus de deux siècles. Au XVII<sup>e</sup> siècle, Barfleur retrouve une certaine prospérité grâce à la pêche, mais surtout à l'élevage et au commerce des huîtres. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les maisons s'étirent le long des rues saint-Thomas et Saint-Nicolas. Le port, qui ne comporte pas encore de quais bien établis, occupe l'estuaire des ruisseaux de La Planque et de la Bretonne, la marée pénètre encore loin dans les terres en isolant à chaque fois le hameau de la Bretonne. La mer, qui a déjà submergé le bourg médiéval, continue de ronger la côte. Pour éviter que le quartier Saint-Nicolas ne se transforme en île, les habitants construisent une digue sur la grande grève, au nord de l'église. En 1838, l'épi à l'est de l'église est construit. Il est suivi, de 1842 à 1849, par la grande jetée de 200 m au nord du Cracko. De 1871 à 1875, le grand quai est édifié sur 400 m de long à l'arrière de la rue Saint-Nicolas. On remblaie les espaces libres entre les maisons et le port, créant une vaste place, non loin du débouché de la rue Saint-Thomas. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, la cité continue de prospérer :



Le port de Barfleur

construction navale avec ses marchands et artisans, commerce de bois du nord, pêche et ostréiculture. Au tournant du siècle, Barfleur est un port prospère et pittoresque. Face au large, l'église Saint-Nicolas, solide et trapue, rassemble derrière elle les maisons du bourg comme une flotille suivant son vaisseau amiral. De nombreux artistes, séduits par les paysages du Val de Saire et « sa perle », Barfleur, visitent la cité ou y font de plus longs séjours : Georges Moteley, Guillaume Fouace, Antoine Guillemet, Henri Chardon (qui laissera son nom au Grand Quai), Paul Signac et tant d'autres. Pendant la seconde guerre mondiale, les allemands élèvent des digues en béton au fond du port et le long de la Grande Grève. L'accès au port est barré et le littoral est truffé de batteries et de blockhaus. Epargnée par les combats de la Libération, Barfleur retrouve sa vie de port de pêche, rythmée par les marées et les va-

et vient des bateaux. Les moules remplacent les huîtres, mais la flotille de pêche se réduit d'année en année laissant la place aux bateaux de plaisance de plus en plus nombreux. Sur les quais, les silhouettes pittoresques des marins sont remplacées par celles plus bariolées des touristes venus admirer un des plus « beau village de France ». En août 1988, toute la commune, le port, la jetée et le domaine public maritime sur une profondeur de 500 m, sont inscrits parmi les sites afin de préserver le caractère pittoresque de cette petite cité vivant au rythme des marées.

## Le site

Plus petite commune du département de la Manche, Barfleur est avant tout un port. La mer, omniprésente, cerne et grignote la cité, laissant deux pointes comme des presqu'îles enserrant le port d'échouage. A l'entrée du bourg, la rue Saint-Thomas Becket s'ouvre dans une large perspective vers la mer. L'artère principale aligne ses façades de granit surmontées de toitures de schistes et d'ardoises animées de lucarnes et de puissantes souches de cheminées. Parmi les belles demeures bourgeoises du XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle quelques-unes se distinguent : les maisons « Debrix » et « Alexandre » (autrefois siège de l'amirauté) ainsi que les anciens bâtiments conventuels du couvent des Augustins. En point de fuite de la grande rue, la silhouette d'un bateau de pêche barant l'horizon bleuté de la mer, attire irrésistiblement les visiteurs. La grande rade se découvre tout au bout de la rue. Le port, en eau vive, vit avec les marées qui renouvellent deux fois par jour le paysage et les activités des hommes. Au gré du flot, la myriade de taches de couleurs des bateaux,



La plage de la Sambière



blottis près du grand quai, se détache sur le gris des fonds découverts ou ondule doucement sur le bleu de la mer revenue. La marée haute marque un regain d'activité, les bateaux de plaisance rentrent ou sortent vers le large et les bateaux de pêche débarquent poissons, coquillages, crustacés et surtout les belles « blondes de Barfleur », moules dont la ville tire désormais sa fierté. Depuis la rue Saint Thomas Becket, le bourg se prolonge entre le quai Henri Chardon et la rue Saint Nicolas. Les anciennes maisons de pêcheurs y alignent leurs sobres façades de granit que vient animer le jeu des toits de schistes et d'ardoises dans un camaïeu de gris verts et bleutés. Lucarnes et toitures sont couronnées d'épis de faitages et de tuiles faitières en terre cuite vernissée. Au bout du quai, la haute et belle demeure du peintre-armateur Henri Chardon clot l'alignement. A l'entrée de l'étroit chenal d'accès au port, l'église Saint-Nicolas dresse sa silhouette caractéristique avec sa tour-clocher massive. Des murs de granit protègent le cimetière marin qui l'entoure. Devant l'église, vers le large, une superbe maison et l'abri du canot de sauvetage bravent les éléments en avant-garde du port. Une sente contourne l'enclos paroissial vers la grande grève. De la digue qui la borde, le point du vue est superbe vers la pointe rocheuse de Barfleur et le haut phare de Gatteville (voir site 50077-4) peints par Paul Signac qui résida au pied de l'église, rue Saint-Nicolas. De l'autre côté du port, la grande jetée, moins fréquentée par les plaisanciers, accueille les bateaux de pêche. Au sud de la pointe du Cracko, le hameau de la



La rue Thomas Beckett

Bretonne aligne ses maisons basses de pêcheurs précédées de jardinets le long de la rue Julie Postel. A l'est, le sentier du littoral longe la côte plate où de petites plages se dissimulent entre des avancées rocheuses. Derrière des buissons de tamaris, d'anciens champs légumiers, en friches, s'étendent jusqu'à l'entrée sud du bourg. Le fond de l'ancien havre, aujourd'hui barré d'une digue est devenue une prairie humide traversée par le ruisseau de la Bretonne. Au XIX<sup>e</sup> siècle, les imposants bâtiments de la communauté religieuse, y sont élevés en l'honneur de la béatification de sainte

Marie-Madeleine Postel, près de sa maison natale. Le fond du port est occupé par les bâtiments les plus récents du vieux bourg, immeubles d'habitations aux hautes toitures d'ardoises couronnées de faitières à boutons. Non loin de là, vers l'entrée de la rue Saint Thomas Becket, la cour Sainte Catherine est le seul vestige du bourg médiéval où se trouve une maison complète du Moyen-Age.

## Devenir du site

Barfleur est une des cités les plus attractives du département de la Manche. Le charme de ses vieilles maisons, la silhouette si particulière de son église et l'animation de son port pittoresque attirent chaque année des milliers de visiteurs. Cette marée humaine (et automobile) est sans doute le seul danger que la cité ait à redouter aujourd'hui. Pour le reste, la municipalité s'attache à préserver et à mettre en valeur le patrimoine bâti qui, avec la célèbre moule de Barfleur, concourt à la renommée de la commune. Seules les entrées de ville sont marquées par l'urbanisation récente avec les constructions pavillonnaires habituelles. Le visiteur les oublie vite en déambulant dans les ruelles étroites et sur le quai. Le charme de la cité est grand avec le spectacle sans cesse renouvelé du port et des quais qui s'animent aux rythmes des marées.



La plage de l'église et Gatteville

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).